

Pays : Canada

Organisme de financement :

***Fonds de recherche du Québec –
Nature et technologies***



Le présent document contient des renseignements sur les exigences particulières que doivent respecter les partenaires présentant une demande de financement au FRQNT. À noter qu'il est obligatoire de respecter les exigences indiquées ci-dessous.

Pour vous assurer de respecter toutes les exigences et pour obtenir de l'information à jour, veuillez communiquer avec la personne-ressource de votre organisme de financement.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Les candidats de la province de Québec peuvent demander à la fois des fonds au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et au FRQNT. En ce qui concerne le CRSNG, veuillez consulter les règlements qui lui sont propres.

Il est à noter que conformément à la procédure établie par le Belmont Forum et BiodivERsA, l'appel et les demandes sont en anglais. Cependant, toute correspondance directe avec le FRQNT peut se faire en français. Les présentes règles d'admissibilité sont aussi disponibles en anglais.

CONTACT

Organisme de financement	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies http://www.frqnt.gouv.qc.ca
Contribution à l'appel	Budget total : 900 000 \$ CA (total pour les trois ans). Un maximum de 75 000 \$ CA par an, par projet (pour trois ans).
Lien vers la page de l'appel	http://www.biodiversa.org/1224
Personne-ressource de l'organisme de financement	Véronique Baril, responsable de programmes, FRQNT 418 643-8560, poste 3455 veronique.baril@frq.gouv.qc.ca

ADMISSIBILITÉ

Établissements/personnes admissibles <i>(taux de l'industrie et taux de financement inclus)</i>	Pour être admissible au financement du FRQNT, une équipe doit compter des chercheurs des domaines des sciences naturelles, des mathématiques et du génie eux-mêmes admissibles aux fonds du FRQNT. L'équipe peut aussi compter des chercheurs en sciences sociales (voir la section <i>Admissibilité des sujets de recherche</i>). Pour de plus amples renseignements, consultez les Règles générales communes des FRQ.
Thèmes/environnements admissibles	Aucune restriction.
Autres règles particulières	Les demandeurs de fonds du FRQNT au Québec doivent soumettre un formulaire d'engagement et d'autorisation (disponible en français) signé avant la date limite de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA, soit le 1 ^{er} décembre 2017, par courriel à : veronique.baril@frq.gouv.qc.ca .

BUDGET

Budget minimal ou maximal demandé par partenaire ou par projet	Pour les équipes du Québec, les projets seront financés en fonction des demandes de financement présentées par l'équipe, par l'entremise des budgets détaillés et des justifications d'une page . Les candidats du Québec peuvent demander au FRQNT un maximum de 75 000 \$ CA par an.
Frais reliés au personnel admissibles (permanent/temporaire)	Les candidats sollicitant du financement au FRQNT devraient consulter les Règles générales communes des FRQ pour en savoir plus sur les frais reliés au personnel admissibles.
La taxe sur les produits et services (TPS) devrait-elle être incluse dans les sommes pour votre pays?	Oui
D'autres frais ou dépenses devraient-ils être exclus?	Les candidats du Québec devraient consulter les Règles générales communes pour en savoir plus sur les frais admissibles.
Règles liées à la sous-traitance	<u>Pays de l'UE</u> : Non <u>Pays n'appartenant pas à l'UE</u> : Non <u>Sous-traitance de tâches spéciales (services de TI, etc.)</u> : Non

FINANCEMENT POUR LES PAYS À FAIBLE REVENU OU À REVENU RELATIVEMENT FAIBLE

Les pays à faible revenu et à revenu relativement faible sont-ils admissibles au financement?	Non
Si oui, règles et procédures particulières à suivre	S.O.

AUTRES

Durée minimale ou maximale du projet : La durée du projet doit être de trois ans.

Documents nationaux officiels à remplir et à signer (et adresse où les envoyer) :

- Formulaire d'engagement et d'autorisation FRQNT – Belmont Forum-BiodivERsA à remplir, à signer et à envoyer avant la date limite (1^{er} décembre 2017) à l'adresse : veronique.baril@frq.gouv.qc.ca.
- Demande(s) de financement à soumettre – budgets détaillés (document disponible dans la Boîte à outils dans le site Internet du FRQNT) et justifications d'une page du budget à inclure, par courriel, avant la date limite du 1^{er} décembre 2017 à l'adresse: veronique.baril@frq.gouv.qc.ca.

Autres commentaires

Admissibilité des sujets de recherche

Compte tenu de la nature de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA, les propositions devront prévoir la collaboration et l'intégration de chercheurs de plusieurs disciplines. En ce qui a trait aux demandes de fonds au FRQNT, les projets peuvent inclure des aspects des sciences sociales et humaines pourvu que les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et du génie demeurent le cœur du sujet.

Pour en savoir plus, consultez [la mission et les domaines de recherche](#) du FRQNT.

N.B. : C'est la responsabilité du candidat de veiller à ce que le projet proposé corresponde à la mission et aux domaines de recherche du FRQNT. Le FRQNT se réserve le droit de déclarer inadmissible la partie FRQNT d'un projet, ce qui pourrait mettre l'ensemble du projet en péril.

Présentation

Pour présenter une demande aux volets de financement du FRQNT dans le cadre de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA, un responsable de projet du Québec admissible (conformément aux [Règles générales communes](#) des FRQ) doit présenter une demande de budget au FRQNT. Un budget doit être présenté en conformité avec les exigences du FRQNT.

Le CRSNG et le FRQNT financeront une proposition de projet comptant des **participants du Québec ou des participants du Québec et du reste du Canada** et retenue dans le cadre de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA conformément à leurs politiques et règlements respectifs par l'entremise du directeur de projet admissible désigné dans la demande de budget. Dans ce cas, les candidats sont tenus de présenter une demande à la fois au FRQNT et au CRSNG pour recevoir des fonds des deux organismes. Chaque organisme financera la demande acceptée selon la demande de budget lui

ayant été présentée. Le FRQNT ne financera pas les postes budgétaires demandés au CRSNG, et vice versa.

Règles de financement

Un chercheur responsable admissible devra être associé à chaque demande de budget. Si plus d'une équipe du même pays participe à la même proposition, les équipes doivent s'entendre et désigner un seul chercheur principal. Cette personne sera considérée comme le « directeur de projet » pour les fonds provenant de l'organisme correspondant. Elle sera donc tenue de rendre compte au bailleur de fonds en ce qui a trait à la gestion des fonds et à la portion recherche de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA. Cette personne doit être indiquée aux organismes dans le Formulaire d'engagement et d'autorisation FRQNT – Belmont Forum-BiodivERsA, et elle doit signer les documents connexes exigés par les bailleurs de fonds canadiens concernés. En ce qui a trait aux candidats retenus, les organismes de financement financeront la proposition conformément à leurs politiques et règlements respectifs par l'entremise du directeur de projet admissible désigné dans chaque demande de budget. Les règlements propres au FRQNT sont décrits dans les [Règles générales communes](#) des FRQ. Les candidats de la province de Québec peuvent aussi demander des fonds au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). En ce qui concerne le CRSNG, veuillez consulter les règlements qui lui sont propres.

Le FRQNT financera les propositions de projet retenues dans le cadre de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA et comptant des **participants du Québec** conformément à ses politiques et règlements par l'entremise du responsable de projet admissible désigné dans la demande de budget. Les politiques du FRQNT relatives à l'administration de subventions sont décrites dans les [Règles générales communes](#) des FRQ.

Budget – Facteurs particuliers à prendre en considération

Dans le cadre de cet appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA, les projets financés sont réputés faire partie d'un programme de recherche international pour lequel des activités seront organisées, à savoir une réunion de lancement, une conférence de mi-projet et une dernière rencontre. Les participants des projets financés devront prendre part à ces activités communes. **Les frais liés à la participation à la réunion de lancement, à la conférence de mi-projet et à la dernière rencontre devraient être inclus dans les budgets des propositions complètes et doivent être annoncés dans l'appel.**

Énoncé de confidentialité du FRQNT

Toutes les demandes doivent être présentées au Belmont Forum et à BiodivERsA et sont assujetties aux politiques de confidentialité de ces deux organisations. Le Belmont Forum et BiodivERsA communiqueront des renseignements sur les demandes aux autres organismes de financement concernés par cet appel, dont le FRQNT. Les renseignements personnels figurant dans la demande complète de subvention seront divulgués aux organismes subventionnaires participants et pourraient être consultés par ceux-ci. Le FRQNT est tenu de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), qui s'applique à tous les renseignements dont il a la garde ou la gestion. Seuls les renseignements requis aux fins d'exécution, d'administration et de promotion du concours conjoint Belmont Forum-BiodivERsA et des bourses connexes sont recueillis indirectement par le FRQNT par l'intermédiaire du Belmont Forum et de BiodivERsA. Le défaut de fournir les renseignements personnels exigés dans la demande pourrait rendre cette dernière inadmissible.

Le FRQNT s'engage à protéger les renseignements personnels dont il a la gestion et n'est pas responsable des pratiques en matière de confidentialité des autres organisations partenaires de l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA, y compris les organisations partenaires canadiennes. Le

FRQNT transmettra aux organismes participants seulement les renseignements personnels requis à des fins administratives en ce qui concerne l'appel conjoint Belmont Forum-BiodivERsA. Des renseignements peuvent aussi être divulgués aux fins d'évaluation de programme ou de production de rapports. Le FRQNT ne divulguera aucun renseignement personnel à des tiers à des fins autres que celles énumérées précédemment. En plus d'assurer la protection des renseignements personnels, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* accorde à quiconque le droit d'accès et de rectification des renseignements personnels le concernant.

Pour en savoir plus sur ces droits ou les pratiques du FRQNT en matière de confidentialité, veuillez communiquer avec la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'adresse mylene.deschenes@frq.gouv.qc.ca.

Propriété intellectuelle

Les projets financés par le FRQNT doivent être conformes aux [Règles générales communes](#) des FRQ.